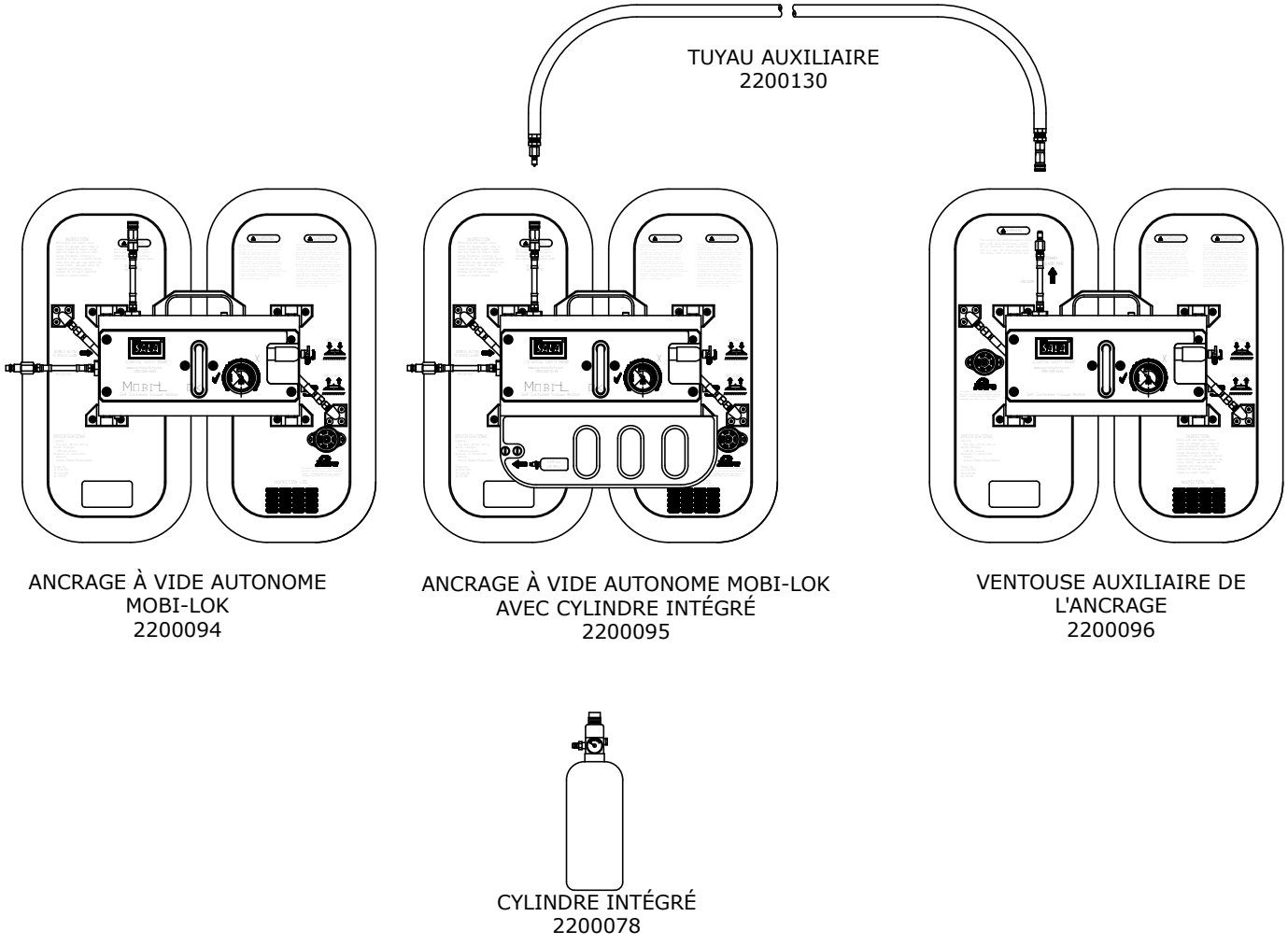
Directives pour la gamme de produits suivants :
Ancrage à vide autonome Mobi-Lok
(Consultez la dernière page pour les numéros de modèles spécifiques.)

MANUEL D'INSTRUCTION DE L'UTILISATEUR DISPOSITIF D'ANCRAGE À VIDE AUTONOME

Ce manuel contient les directives du fabricant et devrait être utilisé dans le cadre d'un programme de formation pour les employés, tel que requis par l'OSHA.

Figure 1 - Dispositif d'ancrage à vide autonome



AVERTISSEMENT : *Ce produit représente une partie du système personnel de retenue, de travaux en élévation, de suspension ou de sauvetage. Ces instructions doivent être fournies aux utilisateurs et sauveteurs (voir section 8.0 Terminologie). L'utilisateur doit lire et comprendre ces instructions ou demander des explications avant d'utiliser cet équipement. L'utilisateur doit lire et respecter les instructions du fabricant pour chaque composant ou pièce dudit système. Les instructions du fabricant doivent être respectées afin de garantir une utilisation et un entretien adéquat de ce produit. Toute modification ou utilisation erronée de ce produit ou tout non respect des instructions peut entraîner des blessures graves voire la mort.*

IMPORTANT : *Pour toute question concernant l'utilisation, l'entretien ou la pertinence de cet équipement pour votre application, veuillez contacter DBI-SALA.*

Formulaire : 5902386
Rév. : B

© Copyright 2012, DB Industries, Inc.

1.0 APPLICATION

1.1 FONCTION : Le dispositif d'ancrage à vide autonome Mobil-Lok constitue un ancrage à connecteur pour dispositif de protection antichute personnel, destiné aux personnes qui travaillent sur les aéronefs ou autres structures. Voir Figures 2 et 3 pour les applications antichute et de retenue.

Figure 2 - Applications - Accessoire suspendu

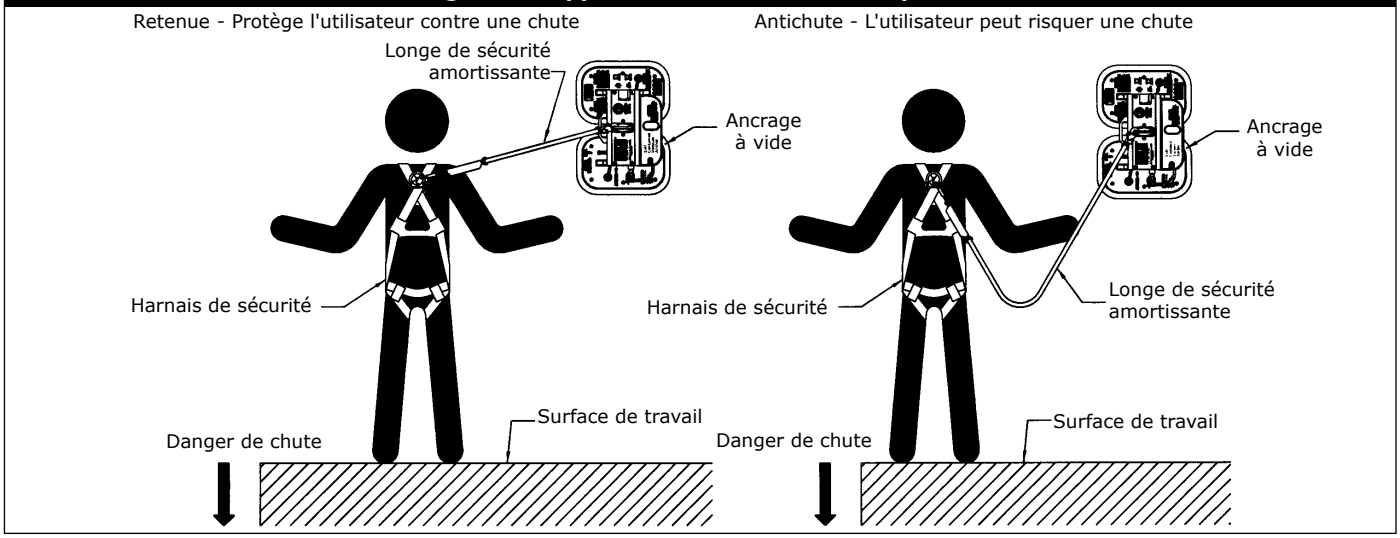
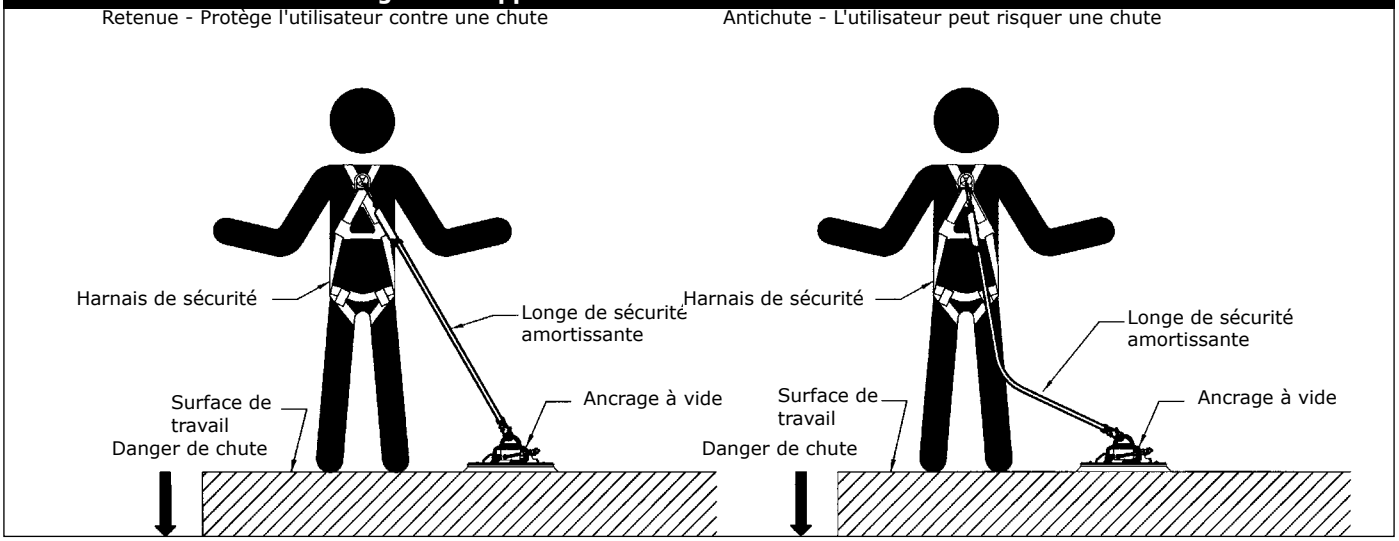


Figure 3 - Applications - Accessoire de surface de travail



1.2 LIMITES :

A. STRUCTURE DE L'ANCRAGE : La structure à laquelle le dispositif d'ancrage à vide autonome Mobi-Lok est fixé, doit être choisie conformément aux exigences de limite et de résistance stipulées dans ce manuel. Consultez la section 2.5 pour de plus amples informations.

B. SYSTÈME ANTICHUTE PERSONNEL : Le système antichute personnel utilisé avec le dispositif d'ancrage à vide autonome Mobi-Lok doit être conforme aux exigences indiquées au paragraphe 2.1 de ce manuel. Le dispositif d'ancrage à vide autonome Mobi-Lok doit être utilisé avec une longe d'amortissement Force2 de DBI-SALA à moins que vous ne disposiez d'une autorisation de DBI-SALA (consultez la directive no 5908550). Consultez DBI-SALA si vous désirez utilisez tout autre type de sous-système de longe de sécurité.

C. CAPACITÉ : Le dispositif d'ancrage à vide autonome Mobi-Lok est destiné à être utilisé par des personnes d'un poids combiné (avec vêtements, outils, etc) de moins de 310 lb (141 kg). Un seul système antichute personnel peut être relié à un unique dispositif d'ancrage à vide autonome Mobi-Lok.

D. DÉGAGEMENT LORS D'UNE CHUTE : Vous devez prévoir un dégagement suffisant sous l'utilisateur pour permettre d'arrêter sa chute avant que celui-ci n'entre en contact avec le sol ou autre obstacle. La hauteur du dégagement dépend des facteurs suivants :

- Hauteur de l'ancrage à vide
- Distance de décélération
- Taille du travailleur
- Longueur du sous-système de connexion
- Mouvement de l'élément de fixation du harnais
- Distance de chute libre

Pour plus d'informations, consultez les instructions du fabricant de chaque système antichute.

E. DANGERS ENVIRONNEMENTAUX : L'utilisation de cet équipement dans un environnement potentiellement dangereux pourrait exiger de prendre des précautions additionnelles afin de réduire la possibilité de blessures à l'utilisateur ou encore d'endommager l'équipement. Les dangers peuvent inclure, sans toutefois s'y limiter : chaleur, produits chimiques caustiques ou corrosifs, lignes d'énergie électrique à haute tension, gaz explosifs ou toxiques, machinerie en mouvement, bords tranchants.

F. FORMATION : Cet équipement doit être installé et utilisé par des individus formés à son fonctionnement et à son utilisation.

1.3 NORMES APPLICABLES : pour de plus amples informations sur cet équipement et les composants du système qui y sont reliés, consultez les normes nationales, notamment la famille de normes ANSI Z359 (.0, .1, .2, .3 et .4) sur la protection antichute, ANSI A10.32 et les spécifications des normes locales, provinciales et fédérale (OSHA) en vigueur régissant la sécurité au travail.

2.0 EXIGENCES DU SYSTÈME

2.1 SYSTÈME ANTICHUTE PERSONNEL :

A. COMPOSANTS ET SOUS-SYSTÈMES : Le dispositif d'ancrage à vide autonome Mobi-Lok est conçu pour être utilisé avec des composants ou sous-systèmes approuvés par DBI-SALA. Des composants ou sous-systèmes non approuvés pourraient être incompatibles avec le dispositif d'ancrage à vide autonome Mobi-Lok, ce qui pourrait affecter la sécurité et la fiabilité du système dans son entier. Les systèmes antichute personnels doivent être conformes à la réglementation locale, d'état/provinciale et fédérale en vigueur (OSHA). Seul un harnais complet doit être utilisé avec ce système.

B. LONGE DE SÉCURITÉ AMORTISSANTE : Seule une longe de sécurité absorbante Force2 de DBI-SALA doit être utilisée avec ce système, à moins que vous disposiez d'une autorisation de DBI-SALA. Pour conserver un facteur de sécurité de 2, le dispositif antichute doit limiter les forces d'arrêt de chute à 1400 lb (6,2 kN) (conformément à la force d'arrêt de chute limite recommandée par OSHA de 1800 lb [8,0 kN], pour les systèmes comportant un harnais complet). Le système doit être configuré pour limiter la chute libre à 6 pi (1,8 m) ou moins. Certaines applications peuvent exiger que vous attachiez l'ancrage à vide autonome Mobi-Lok à la surface de travail, au niveau des pieds. Avec cette configuration, une chute libre supérieure à 6 pi (1,8 m) est possible. Si la distance maximale de chute libre de 6 pi (1,8) doit être dépassée, l'employeur doit documenter, avec preuve d'essai à l'appui, que la force d'impact de chute libre n'excédera pas la force maximale permise et que le système d'arrêt de chute de personne fonctionnera correctement. DBI-SALA a effectué des essais en chute libre jusqu'à une distance de 12 pi (3,7 m) sur sa longe d'absorption d'énergie Force2 pour garantir que la force d'impact n'excède pas 1400 lb (6,2 kN). Les résultats d'essais sont spécifiés dans le Manuel d'instruction de l'utilisateur de la longe d'absorption d'énergie Force2 (no. 5908550). Consultez DBI-SALA si vous désirez utilisez tout autre type de sous-système de longe de sécurité.

2.2 SYSTÈME DE RETENUE : Les systèmes de retenue doivent être conformes aux exigences des dispositifs antichute, tel que définies dans la section 2.1.

2.3 SOURCE D'AIR COMPRIMÉ : Pour fonctionner, ce dispositif requiert une source constante d'air ou d'azote comprimé, fournissant 80 à 150 psi (550 à 1035 kPa). Cette source peut être constituée d'un compresseur d'air d'atelier, d'un cylindre d'air comprimé ou d'un cylindre d'azote comprimé. Pour toute question à propos de la pertinence de la source d'air comprimé, contactez DBI-SALA.

2.4 COMPATIBILITÉ DES CONNECTEURS : Les connecteurs (crochets, mousquetons et anneaux en D) doivent pouvoir supporter une charge minimale de 5000 lb. (22,2 kN). Les connecteurs doivent être compatible avec tous les systèmes d'attache, incluant les ancrages à vide-autonome et autres composants du système. Les connecteurs non compatibles peuvent se défaire involontairement (rouler hors du crochet). Les connecteurs doivent être compatibles en regard de leur taille, forme et résistance. Seul des connecteurs auto-verrouillants peuvent utilisés avec cet équipement.

2.5 STRUCTURE DE L'ANCRAGE : Selon OSHA 1910.66 et 1926.500 : Les ancrages utilisés pour fixer un système antichute personnel doivent être indépendants de tout ancrage utilisé pour supporter ou suspendre une plateforme et doivent pouvoir supporter une charge d'au moins 5000 lb (22,2 kN) par utilisateur attaché, ou devront être conçus, installés et utilisés dans le cadre d'un système antichute personnel qui conserve un facteur de sécurité d'au moins deux (2) et qui est supervisé par une personne qualifiée. Lorsque plusieurs dispositifs d'ancrage à vide autonome Mobi-Lok sont attachées à la structure, cette dernière doit pouvoir supporter les forces stipulées ci-dessus pour chacun des dispositifs d'ancrage attachés à la poutre.

2.6 POINTS D'ATTACHE À UN AÉRONEF :

VOUS NE POUVEZ PAS ATTACHER L'ANCRAGE À VIDE AUTONOME MOBI-LOK SUR :

- des surfaces d'éléments composites ou non métalliques (sauf si autorisé par le fabricant d'aéronef)
- des hublots de cabine et poste de pilotage
- des portes de passager, d'urgence ou de chargement
- des portes de maintenance ou d'accès
- les zones autour des percements qui ne sont renforcées par des éléments structuraux (lisses et cadres)
- le zones en-dehors des structures d'aile en caisson, c.-à-d., "Zone à ne pas marcher"
- les gouvernes mobiles

POINTS D'ATTACHE ACCEPTABLES :

- Le système peut être attaché au fuselage lorsque celui-ci est supporté par des cadres et longerons et sur la face supérieure des ailes entre les longerons.

Suite à une chute, la zone où était attachée l'ancrage à vide autonome Mobi-Lok doit être retirée du service et inspectée pour vérification de son intégrité structurale par une personne compétente.

2.7 POINTS D'ATTACHE À UNE STRUCTURE :

VOUS NE POUVEZ PAS ATTACHER L'ANCRAGE À VIDE AUTONOME MOBI-LOK SUR :

- une structure qui ne permet pas l'étanchéité de la ventouse ou qui laisse une fuite
- des matériaux ou des surfaces structuralement inappropriés.
- des surfaces poreuses ou inégales qui ne permettent pas une parfaite étanchéité.
- des surfaces excessivement sales ou graisseuses qui ne permettent pas une parfaite étanchéité.

3.0 INSTALLATION ET EMPLOI

AVERTISSEMENT : *Ne modifiez pas ou n'utilisez pas l'équipement pour une application à laquelle il n'est pas destiné. Consultez Capital Safety lorsque vous utilisez cet équipement conjointement avec des composants ou des sous-systèmes autres que ceux décrits dans le présent manuel. La combinaison de certains sous-systèmes et composants pourrait nuire au fonctionnement de cet équipement. Prendre toutes les précautions nécessaires lorsque vous utilisez cet équipement autour de machinerie en mouvement et dangers électriques. N'enroulez pas la corde amortissante autour d'éléments structuraux de petite dimension.*

AVERTISSEMENT : *N'utilisez pas ce dispositif si votre condition physique ne vous permet pas de résister aux forces d'arrêt de chute. L'âge et la condition physique affectent sérieusement la capacité d'un travailleur à résister aux chutes. Les femmes enceintes et les personnes mineures ne doivent pas utiliser cet équipement.*

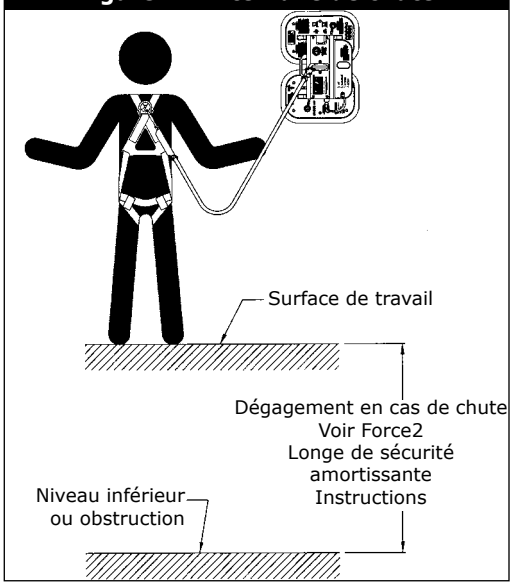
3.1 AVANT CHAQUE UTILISATION de cet équipement, procédez à une inspection conformément à la section 5.0 du manuel.

3.2 PLANIFIEZ votre système antichute personnel avant l'installation ou l'utilisation de cet équipement. Tenez compte de tous les facteurs pouvant affecter votre sécurité pendant l'utilisation.

A. EMPLACEMENT DU SYSTÈME : Établissez l'emplacement du dispositif d'ancrage à vide autonome Mobi-Lok avant de commencer votre travail. Voir Figures 2 et 3. Si configurer votre système comme un dispositif de retenue est impossible, placez l'ancrage à vide autonome Mobi-Lok de façon à ce que la chute libre potentielle soit minimisée en suspendant le dispositif d'ancrage à vide Mobi-Lok ou en limitant la longueur et la lâcheté du cordage. Il est recommandé de garder le dispositif aussi court que possible. Assurez-vous que l'accès au site et depuis le site de travail est sûr.

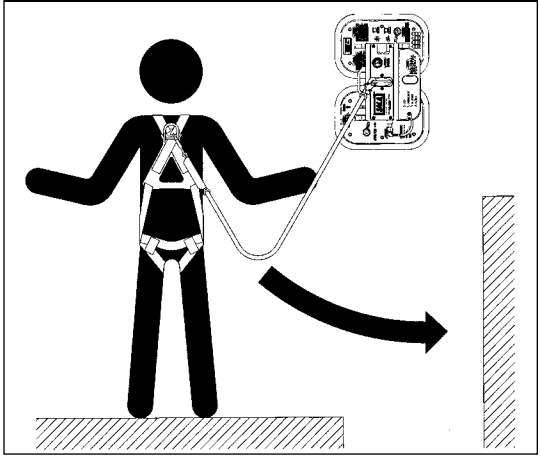
B. DÉGAGEMENT EN CAS DE CHUTE : Voir la figure 4. Le dégagement doit être suffisant sur le chemin de chute pour prévenir tout contact avec un objet ou un niveau inférieur en cas de chute. Le dégagement requis dépend de l'application. Pour de plus amples informations sur le calcul du dégagement en cas de chute, consultez le manuel d'instructions de l'utilisateur du cordage amortissant Force2.

Figure 4 - Intervalle de chute



C. CHUTES EN BALANCIER : Les chutes en mouvement pendulaire se produisent lorsque le point de l'ancrage ne se trouve pas directement au-dessus du point de la chute. Voir la Figure 5. La force d'impact d'un objet en chute en balancement peut occasionner de sérieuses blessures ou la mort. Vous pouvez réduire les chutes avec balancement en travaillant aussi près que possible de l'ancrage. Ne jamais vous exposer à une situation de chute en balancier si une blessure pourrait survenir.

Figure 5 – Chutes en mouvement pendulaire



D. ARÊTES VIVES : Évitez de travailler dans les endroits où une quelconque partie du système risque d'entrer en contact avec, ou de se frotter contre des bords tranchants non protégés.

E. APRÈS UNE CHUTE : Les composants ayant été soumis à des forces d'arrêt de chute doivent être immédiatement retirés du service et détruits ou retournés à un centre de service autorisé pour inspection ou réparation.

F. SAUVETAGE : Un plan de sauvetage doit avoir été mis sur pied par l'employeur avant l'utilisation de cet équipement. Les opérations de sauvetage doivent pouvoir être exécutées rapidement et en toute sécurité.

3.3. PRÉPARATION À L'UTILISATION DU DISPOSITIF D'ANCRAGE À VIDE AUTONOME MOBI-LOK :

Pour l'identification des composants, voir la Figure 6.

A. Ventouse principale de l'ancrage à vide autonome Mobi-Lok - source d'air comprimé externe (2200094):

Étape 1. Avant chaque utilisation, inspectez le système d'ancrage à vide autonome Mobi-Lok conformément à la section 5.0 de ce manuel. Inspectez tous les autres composants du système selon les instructions du fabricant.

Étape 2. Connexion à l'air comprimé :

- Connectez le tuyau d'air comprimé à la source de nitrogène ou d'air comprimé (80 - 150 psi [550 - 1035 kPa]).
- Connectez l'autre extrémité du tuyau d'air comprimé au connecteur d'air comprimé de l'ancrage à vide autonome Mobi-Lok
- Assurez-vous que la soupape de commande Attach/Release de l'ancrage à vide autonome Mobi-Lok est à la position "Release".

B. Ventouse principale de l'ancrage à vide autonome Mobi-Lok - avec cylindre d'air comprimé intégré (2200095):

Étape 1. Avant chaque utilisation, inspectez le système d'ancrage à vide autonome Mobi-Lok conformément à la section 5.0 de ce manuel. Inspectez tous les autres composants du système selon les instructions du fabricant.

Étape 2. Connexion à l'air comprimé :

- Choisissez un cylindre à air comprimé (2200078) dont la pression minimale est de 1 000 psi. Vissez à la main le cylindre dans la douille qui se trouve sous le dispositif de protection de l'ancrage à vide. Si la jauge du cylindre est dans une position où vous ne pouvez pas la lire, dévissez d'un tour complet jusqu'à ce qu'elle soit lisible.
- Assurez-vous que la soupape de commande Attach/Release de l'ancrage à vide autonome Mobi-Lok est à la position "Release".

C. VENTOUSE AUXILIAIRE DE L'ANCRAGE À VIDE AUTONOME MOBI-LOK (2200096):

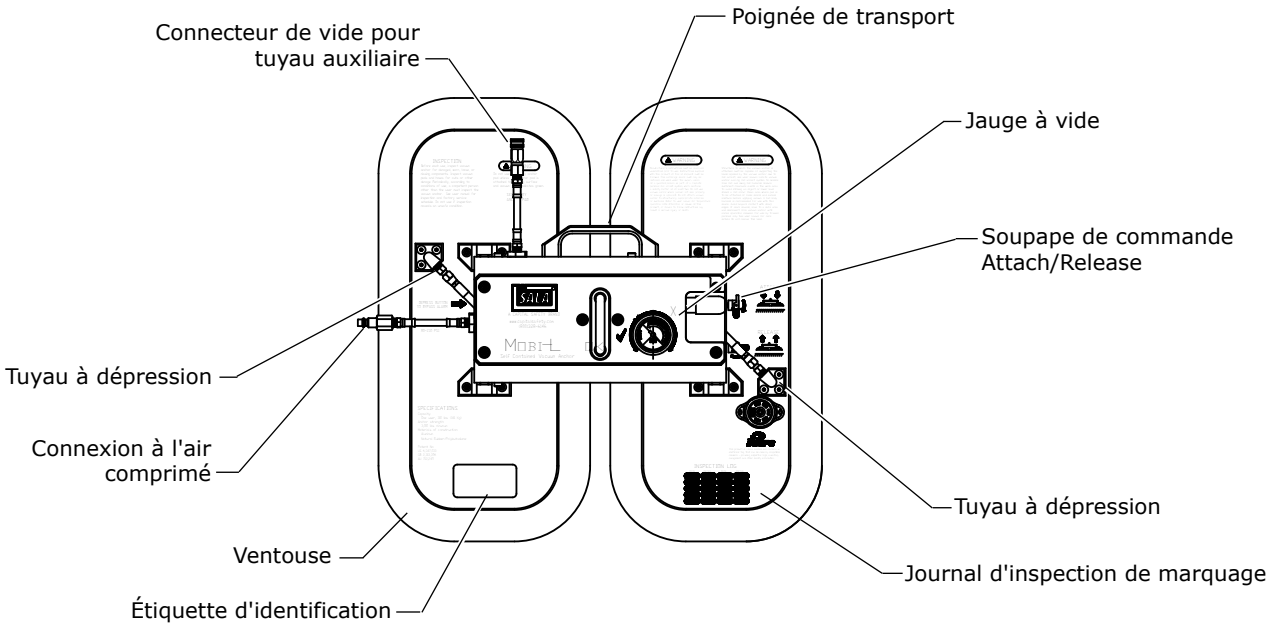
Étape 1. Avant chaque utilisation, inspectez le système d'ancrage à vide autonome Mobi-Lok conformément à la section 5.0 de ce manuel. Inspectez tous les autres composants du système selon les instructions du fabricant.

Étape 2. Connexion à vide :

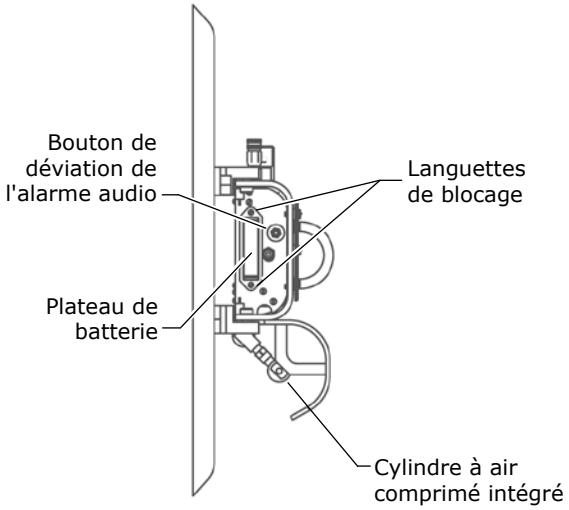
- Attachez le tuyau auxiliaire (2200130) à la connexion à vide de la ventouse principale.
- Attachez l'autre extrémité du tuyau à la connexion à vide de la ventouse auxiliaire.
- Assurez-vous que la soupape de commande Attach/Release de la ventouse auxiliaire est à la position "Release".

Figure 6 - Identification des composants - Ancrage à vide autonome Mobi-Lok

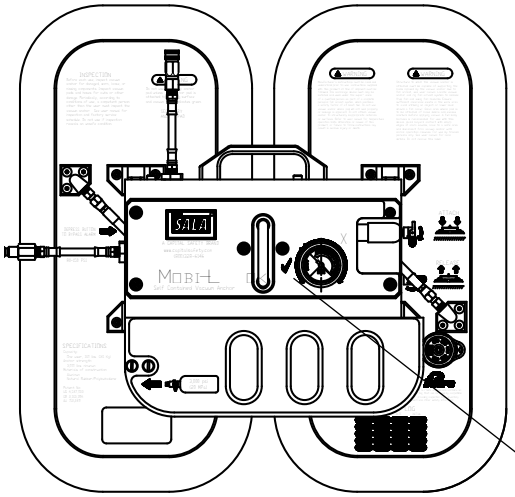
Ventouse principale de l'ancrage à vide autonome Mobi-Lok avec source d'air comprimé externe (2200094)



VUE LATÉRALE DE LA GARNITURE DE L'ANCRAGE À VIDE AUTONOME MOBI-LOK



GARNITURE DE L'ANCRAGE À VIDE AUTONOME MOBI-LOK AVEC CYLINDRE D'AIR COMPRIMÉ INTÉGRÉ (2200095)



VUE DU DESSOUS DES VENTOUSES DE L'ANCRAGE À VIDE

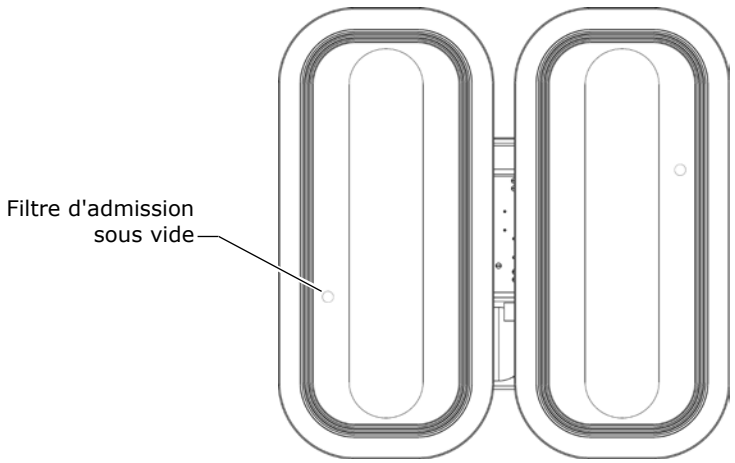
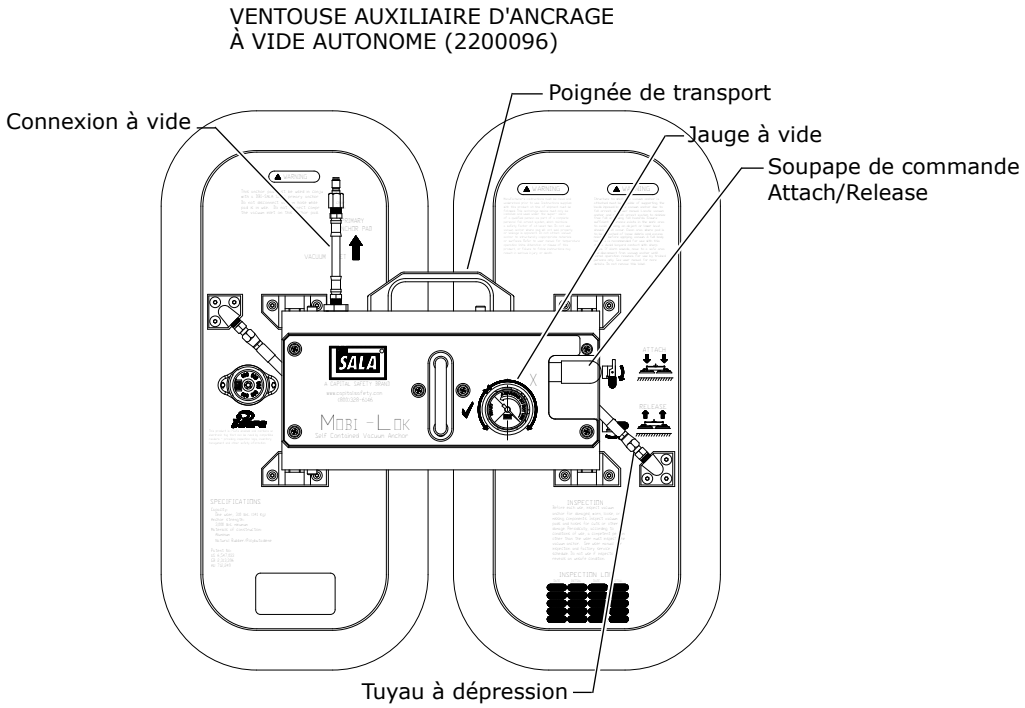


Figure 6 - Suite - Identification des composants - Ancrage à vide autonome Mobi-Lok

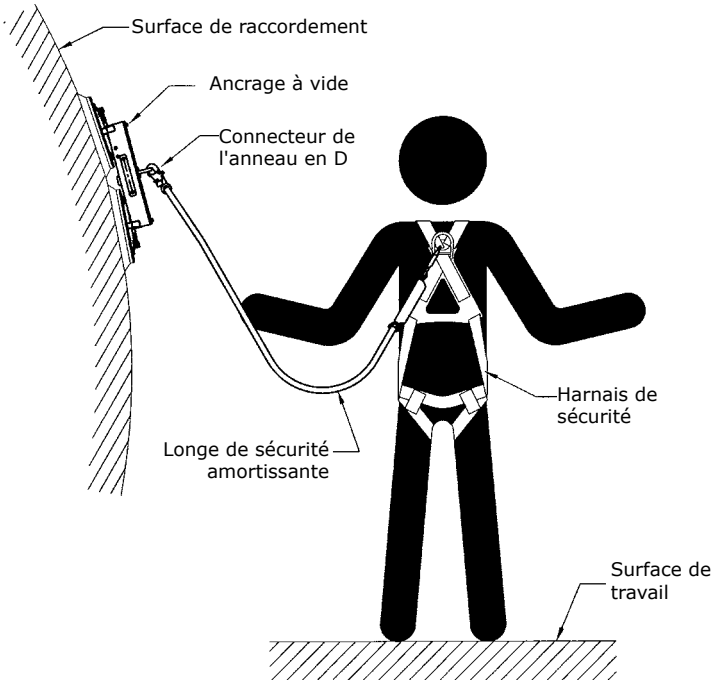


3.4. UTILISATION DU DISPOSITIF D'ANCRAGE À VIDE AUTONOME MOBI-LOK :

A. VENTOUSE PRINCIPALE (2200094 ET 2200095):

Étape 3. Nettoyez la zone où les garnitures seront attachées afin d'absorber l'excès d'humidité et de retirer les débris. L'excès d'humidité ou les débris pourraient être aspirés dans le système, ce qui pourrait corroder ou endommager la pompe à vide et les autres composants. Placez l'ancrage à vide autonome Mobi-Lok contre la surface à laquelle il sera fixé. Lorsque vous employez le système sur une surface courbe, les garnitures de vide doivent être disposées l'une au-dessus de l'autre de façon à se conformer à la courbe, tel qu'illustré à la figure 7. Enfoncez le bouton "Alarm Bypass" et passez la soupape de commande Attach/Release en position "Attach". Si le bouton de déviation d'alarme n'est pas enfoncé, l'alarme audio retentira jusqu'à ce que « le vide de fonctionnement » de niveau soit atteint. Vous devrez peut-être exercer une légère pression vers le bas sur les garnitures pour créer le scellement initial. Lorsque la jauge de vide atteint la région verte, relâchez le bouton de déviation d'alarme. Le dispositif d'ancrage à vide autonome Mobi-Lok est maintenant prêt à être relié à votre système antichute personnel. Si l'alarme audio résonne en cours d'utilisation (autre que celle décrite ci-dessus), débranchez votre système antichute du système d'ancrage à vide autonome Mobi-Lok aussitôt que possible ; le niveau de vide est insuffisant et le système pourrait ne pas supporter une charge de retenue de chute ou d'arrêt de chute.

Figure 7 - Utilisation du dispositif d'ancrage à vide autonome



Étape 4. Fixez votre système de protection antichute au connecteur de l'anneau en D sur l'ancrage à vide autonome Mobi-Lok tel qu'illustré à la figure 7. Assurez-vous que ni le crochet de fixation ni le mousqueton ne peut se décrocher. Un dégagement se produit lorsqu'il y a interférence entre le crochet et le connecteur correspondant, ce qui entraîne l'ouverture et le relâchement involontaires de la clavette du crochet. Des mousquetons auto-verrouillants et des mousquetons standard sont requis pour réduire tout dégagement potentiel. N'utilisez pas de connecteurs qui ne se fermeraient pas totalement sur l'objet de fixation. Ne reliez pas les crochets à ressort ou mousqueton l'un à l'autre. Pour de plus amples informations sur la connexion des sous-systèmes utilisés avec le dispositif d'ancrage à vide autonome Mobi-Lok, consultez les instructions du fabricant du système antichute personnel.

AVERTISSEMENT : *Ne reliez aucune longe à la poignée de transport d'une quelconque ventouse.*

B. GARNITURE D'ANCRAGE AUXILIAIRE (2200096)

Étape 5. Nettoyez la zone où les garnitures seront attachées afin d'absorber l'excès d'humidité et de retirer les débris. L'excès d'humidité ou les débris pourraient être aspirés dans le système, ce qui pourrait corroder ou endommager la pompe à vide et les autres composants. Placez la ventouse auxiliaire contre la surface à laquelle elle sera fixée. Lorsque vous employez le système sur une surface courbe, les garnitures de vide doivent être disposées l'une au-dessus de l'autre de façon à se conformer à la courbe, tel qu'illustré à la figure 7. Enfoncez le bouton "Alarm Bypass" et passez la soupape de commande Attach/Release en position "Attach". Si le bouton de déviation d'alarme n'est pas enfoncé, l'alarme audio retentira jusqu'à ce que « le vide de fonctionnement » de niveau soit atteint. Vous devrez peut-être exercer une légère pression vers le bas sur les garnitures pour créer le scellement initial. Lorsque la jauge de vide atteint la région verte, relâchez le bouton de déviation d'alarme. L'ancrage de la ventouse auxiliaire est maintenant prêt à être relié à votre système antichute personnel. Si l'alarme audio résonne en cours d'utilisation (autre que celle décrite ci-dessus), débranchez votre système antichute du système d'ancrage à vide autonome Mobi-Lok aussitôt que possible ; le niveau de vide est insuffisant et le système pourrait ne pas supporter une charge de retenue de chute ou d'arrêt de chute.

AVERTISSEMENT : *N'utilisez pas la ventouse auxiliaire si la ventouse principale n'est fixée à aucune surface.*

3.5. REPOSITIONNEMENT DU DISPOSITIF D'ANCRAGE À VIDE AUTONOME MOBI-LOK :

Étape 6. Pour repositionner l'ancrage à vide autonome Mobi-Lok, passez la soupape de commande Attach/Release à la position “Release”. Changez l'ancrage à vide autonome Mobi-Lok d'endroit, enfoncez le bouton de déviation d'alarme et passez la soupape de commande Attach/Release à la position “Attach”. Attendez que la jauge passe dans la zone verte avant de relâcher le bouton de déviation d'alarme et de fixer votre longe à la garniture. Remarque : Si le bouton de déviation d'alarme n'est pas enfoncé, l'alarme audio retentira jusqu'à ce que « le vide de fonctionnement » de niveau soit atteint.

AVERTISSEMENT : *Ne replacez pas la ventouse principale pendant que la ventouse auxiliaire est en fonction.*

3.6. UTILISATION DU DISPOSITIF D'ANCRAGE À VIDE AUTONOME MOBI-LOK COMME POINT D'ATTACHE DE CORDE D'ASSURANCE HORIZONTALE :

Consultez l'instruction 5902166 sur l'utilisation de l'ancrage à vide autonome Mobi-Lok comme point d'attache du système de corde d'assurance horizontale.

3.7 REMPLACER LA BATTERIE

- Enfoncez les languettes de verrouillage des côtés du plateau de batterie et sortez le plateau du côté de -l'ancrage à vide autonome.
- Enlevez et jetez les vieilles batteries
- Installez les nouvelles batteries (numéro de la pièce 9501987 de DBI) sur le plateau de batterie, en faisant attention à orienter les batteries de la façon illustrée au fond du plateau.
- Replacez le plateau dans le côté de l'ancrage à vide autonome Mobi-Lok jusqu'à ce que les languettes s'enclenchent et se verrouillent.

4.0 FORMATION

4.1 L'utilisateur et l'acheteur de cet équipement doivent être familiers avec les instructions, les caractéristiques de fonctionnement, les limites d'application et les conséquences d'une mauvaise utilisation de cet équipement. Ils doivent être formés de façon à assurer une utilisation et un entretien adéquats de cet équipement.

AVERTISSEMENT :*La formation doit être exécutée sans exposer l'utilisateur en formation à un danger de chute. Elle doit être répétée régulièrement.*

5.0 VÉRIFICATION ET MAINTENANCE

5.1. PROCÉDURES D'INSPECTION DE L'ANCRAGE À VIDE AUTONOME MOBI-LOK : Pour l'emplacement et l'identification des pièces, consultez la Figure 6.

AVANT CHAQUE UTILISATION :

- Inspectez le dispositif d'ancrage à vide autonome Mobi-Lok pour déceler toute trace de dommage ou de pièces desserrées ou manquantes.
- Inspectez les garnitures de vide en caoutchouc pour déceler toute trace d'usure ou de dommage. Inspectez le dessous des garnitures de vide. Nettoyez les débris recueillis par le filtre d'admission.
- Examinez la batterie : Assurez-vous que l'alarme audio fonctionne quand la soupape de commande "Attach/Release" en position «Attach» (sans enfoncer le bouton de déviation d'alarme). Si l'alarme audio ne fonctionne pas, les batteries peuvent exiger le remplacement. Consultez la section 3.7 pour de plus amples informations sur le changement des batteries.
- N'employez pas le système d'ancrage à vide autonome Mobi-Lok si l'une de ses pièces échoue à l'inspection.

MENSUELLEMENT :

Les inspections mensuelles peuvent être remplacées par l'inspection du dispositif à vide autonome Mobi-Lok avant ou après chaque utilisation.

- Inspectez tous les connecteurs électriques et les fils visibles pour déceler toute coupure, usure ou dommage causé par les produits chimiques ou la chaleur.
- Inspectez les tuyaux d'admission de vide pour déceler toute trace de coupure, usure, écrasement et dommage causé par les produits chimiques ou la chaleur.
- Toutes les étiquettes doivent être présentes et entièrement lisibles.
- Inspectez les garnitures de vide en caoutchouc pour déceler toute trace de coupure, brûlure, craquelure ou lèvres d'étanchéité endommagées.
- Vérifiez s'il y a des attaches lâches ou absentes.
- Assurez-vous l'alarme audio fonctionne correctement :

 Étape 1. Connectez à une source d'air comprimée (compresseur d'air ou cylindre intégré) à la ventouse principale.

 Étape 2. Placez l'ancrage à vide autonome Mobi-Lok sur une surface douce, propre, sèche (telle que le plancher ou un dessus de table.)

 Étape 3. Passez la soupape de commande “Attach/Release” en position “Attach". L'alarme audio devrait retentir jusqu'à ce que « le vide de fonctionnement » de niveau soit atteint.

 Étape 4. Débranchez l'alimentation d'air comprimé. L'alarme devrait retentir. Si le niveau audible d'intensité n'est pas normal, vous devrez peut-être remplacer la batterie. Voir la section 3.7. Après remplacement de la batterie, vérifiez de nouveau la fonction alarme. Si le système est toujours défectueux, contactez Capital Safety pour service.

- N'employez pas le système d'ancrage à vide autonome Mobi-Lok si l'une de ses pièces échoue à l'inspection.

ANNUELLEMENT :

- La garniture de l'ancrage à vide autonome Mobi-Lok doit être inspectée par un technicien de service autorisé de Capital Safety.

6.0 SPÉCIFICATIONS

6.1 POIDS DU SYSTÈME :

- Ventouse principale : 18 lb (8,2 kg)
- Ventouse principale avec cylindre intégré : 20 lb. (9,1 kg)
- Ventouse principale avec cylindre intégré et cylindre complet : 23 lb. (10,4 kg)
- Ventouse auxiliaire : 15 lb. (6,8 kg)

6.2 SPÉCIFICATIONS ÉLECTRIQUES :

- Quatre piles "AA" au lithium (6,0 V).

6.3 SPÉCIFICATIONS RELATIVES À L'AIR COMPRIMÉ :

- Ventouse auxiliaire de l'ancrage à vide autonome Mobi-Lok 80 – 150 psi (550 - 1035 kPa)

6.4 RAYON MINIMAL D'APPLICATION : 30 po (76 cm)

6.5. CAPACITÉ STATIQUE DE L'ANCRAGE À VIDE AUTONOME MOBI-LOK : Environ 3 375 lb (15 kN) sur surface non peinte.

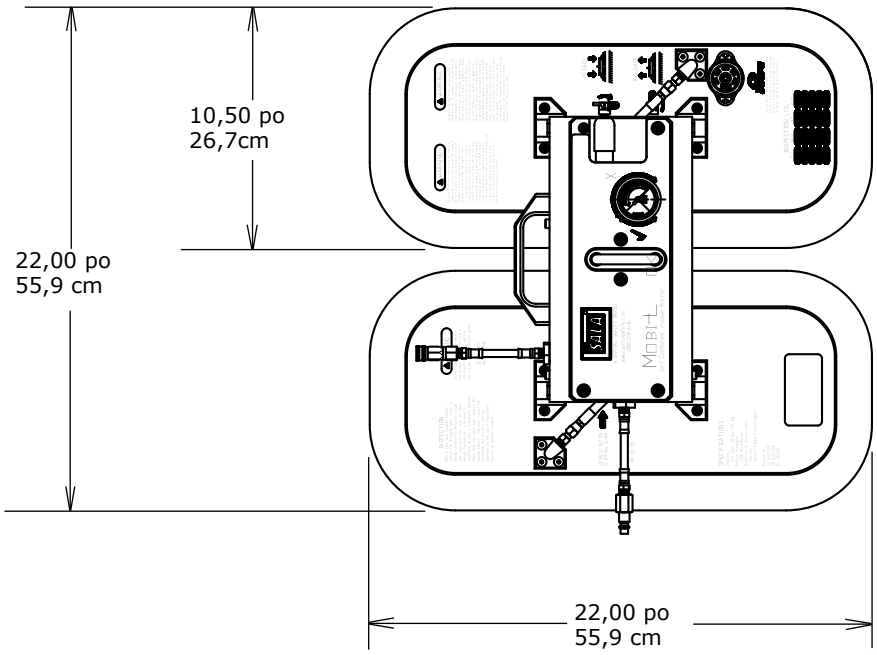
6.6. PLAGE D'UTILISATION DE L'ANCRAGE À VIDE AUTONOME MOBI-LOK :

- Altitude maximum : Contactez DBI-SALA pour les utilisations à plus de 5 000 pi (1 500 m) au-dessus du niveau de la mer.
- Températures :

 AIR : -20°F à 115°F (-29°C à 46°C)

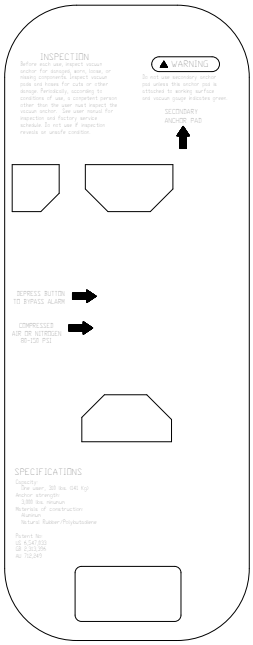
 SURFACE : -20° F à 140°F (-29°C à 60°C)

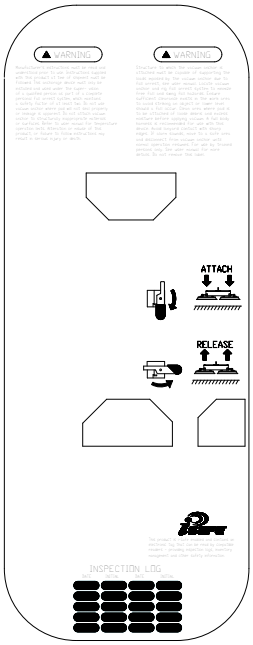
6.7 DIMENSIONS DE LA GARNITURE :

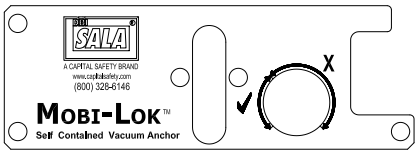


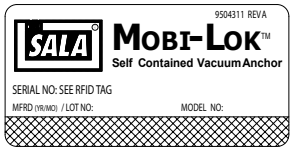
7.0 ÉTIQUETAGE

7.1 ÉTIQUETTES (220094) POUR ANCRAGE À VIDE AUTONOME MOBI-LOK

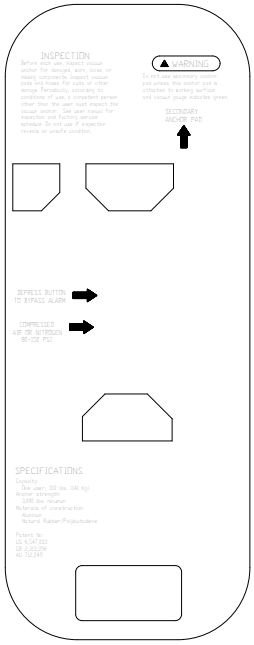


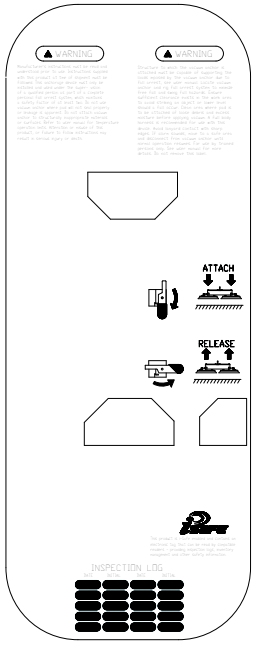


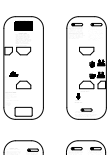


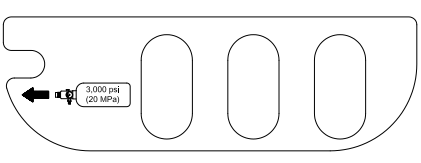


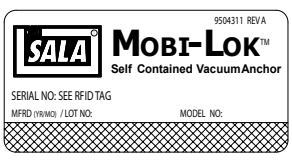
7.2 ÉTIQUETTES (220095) POUR ANCRAGE À VIDE AUTONOME MOBI-LOK AVEC CYLINDRE INTÉGRÉ



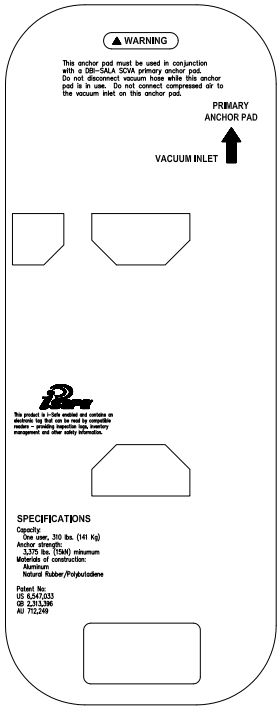


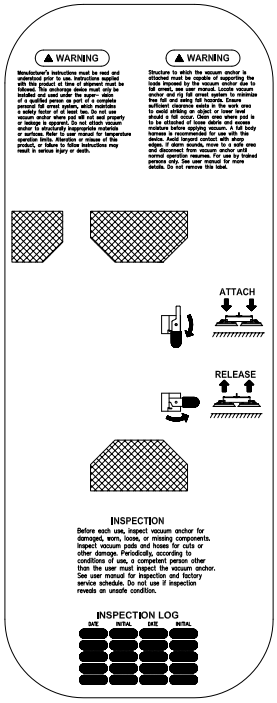


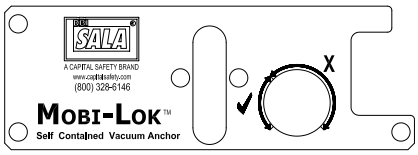


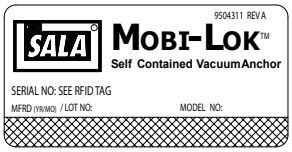


7.3 ÉTIQUETTES POUR GARNITURE D'ANCRAGE AUXILIAIRE (2200096)









8.0 TERMINOLOGIE

PERSONNE AUTORISÉE : Une personne que l'employeur a chargée d'exécuter des travaux dans un endroit où elle sera exposée à un risque de chute (dans le cadre des présentes instructions, cette personne est appelée « un utilisateur »).

SAUVETEUR : Toute personne, autre que la personne demandant l'aide, effectuant un sauvetage assisté par un système de sauvetage.

POINT D'ATTACHE CERTIFIÉ : Un point d'attache pour un système antichute, de positionnement, de retenue ou de sauvetage qu'une personne qualifiée juge capable de supporter les forces potentielles de chutes qui peuvent se produire lors d'une chute OU un point d'attache qui satisfait aux critères de certification selon les normes établies dans ce document.

PERSONNE QUALIFIÉE : Une personne qui détient un certificat professionnel ou un diplôme reconnu ainsi qu'une connaissance, une formation et une expérience exhaustives dans les systèmes antichute et de sauvetage et qui peut concevoir, analyser, évaluer et définir des systèmes antichute et de sauvetage selon les normes établies.

PERSONNE COMPÉTENTE : Une personne capable d'identifier des dangers existants et prévisibles à proximité ou des conditions de travail malsaines ou qui représentent un danger pour les employés et qui a l'autorisation d'adopter des mesures correctives promptes pour les éliminer.

9.0 REGISTRE D'INSPECTION ET D'ENTRETIEN

DATE DE FABRICATION _____

NO. DE MODÈLE _____

DATE D'ACHAT _____

DATE D'INSPECTION	POINTS D'INSPECTION NOTÉS	ACTION CORRECTRICE	ENTRETIEN EFFECTUÉ
Approuvé par :			
Approuvé par :			
Approuvé par :			
Approuvé par :			
Approuvé par :			
Approuvé par :			
Approuvé par :			
Approuvé par :			
Approuvé par :			
Approuvé par :			
Approuvé par :			
Approuvé par :			
Approuvé par :			
Approuvé par :			
Approuvé par :			
Approuvé par :			
Approuvé par :			
Approuvé par :			
Approuvé par :			
Approuvé par :			
Approuvé par :			
Approuvé par :			
Approuvé par :			

Ces directives se rapportent aux modèles suivants :

2200094 2200121
2200095 2200124
2200096

Il est possible que la prochaine édition de ces directives contiennent des modèles supplémentaires

GARANTIE LIMITÉE SUR LA DURÉE DE VIE

Garantie offerte à l'utilisateur final : D B Industries, Inc., dba CAPITAL SAFETY USA (« CAPITAL SAFETY ») garantit à l'utilisateur final d'origine (« Utilisateur final ») que les produits sont libres de tout défaut matériel et de fabrication dans des conditions normales d'utilisation et de service. Cette garantie couvre toute la durée de vie du produit, de sa date d'achat à l'état neuf et inutilisé par l'utilisateur auprès d'un distributeur agréé CAPITAL SAFETY. La responsabilité intégrale de Capital Safety et le seul recours du Client dans le cadre de cette garantie se limitent à la réparation ou le remplacement en nature des produits défectueux pendant leur durée de vie (à la seule discrétion de Capital Safety et selon ce qu'elle juge approprié). Aucun renseignement ou avis oral ou écrit fourni par CAPITAL SAFETY, ses détaillants, administrateurs, cadres, distributeurs, mandataires ou employés ne représentera une garantie ou n'augmentera de quelque manière la portée de la présente garantie limitée. CAPITAL SAFETY n'accepte aucune responsabilité pour les défauts causés par un abus, une utilisation abusive, une altération ou une modification, ou pour les défauts causés par le non-respect des instructions du fabricant relatives à l'installation, à l'entretien ou à l'utilisation du produit.

CETTE GARANTIE CAPITAL SAFETY S'APPLIQUE UNIQUEMENT À L'UTILISATEUR FINAL. ELLE EST LA SEULE GARANTIE APPLICABLE À NOS PRODUITS. ELLE EXCLUT TOUTE AUTRE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE. CAPITAL SAFETY EXCLUT EXPLICITEMENT ET DÉCLINE TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE MISE EN MARCHÉ ET D'ADAPTATION À DES FINS PARTICULIÈRES, ET NE SERA RESPONSABLE POUR AUCUN DOMMAGE-INTÉRÊT DIRECT OU INDIRECT, CORRÉLATIF OU ACCESSOIRE DE TOUTE NATURE Y COMPRIS ET DE MANIÈRE NON LIMITATIVE, LES PERTES DE PROFITS, LES REVENUS OU LA PRODUCTIVITÉ, LES BLESSURES CORPORELLES, VOIRE LA MORT OU DOMMAGES À LA PROPRIÉTÉ, DANS LE CADRE DE TOUTE THÉORIE DE RESPONSABILITÉ, Y COMPRIS ET DE MANIÈRE NON LIMITATIVE UN CONTRAT, UNE GARANTIE, UNE RESPONSABILITÉ (Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE) OU TOUTE AUTRE THÉORIE LÉGALE OU ÉQUITABLE.

DBI SALA™

A Capital Safety Company

CSG États-Unis & Amérique latine
3833 SALA Way
Red Wing, MN 55066-5005
Numéro vert : 800.328.6146
Téléphone : 651.388.8282
Télécopie : 651.388.5065
solutions@capitalsafety.com

CSG Canada
260 Export Boulevard
Mississauga, Ontario L5S 1Y9
Téléphone : 905.795.9333
Numéro vert : 800.387.7484
Télécopie : 888.387.7484
info.ca@capitalsafety.com

CSG Europe du Nord
Unit 7 Christleton Court
Manor Park
Runcorn
Cheshire, WA7 1ST
Téléphone : + 44 (0)1928 571324
Télécopie : + 44 (0)1928 571325
csgne@capitalsafety.com

CSG EMEA
(Europe, Moyen-Orient, Afrique)
Le Broc Center
Z.I. 1re Avenue
5600 M B.P. 15 06511
Carros
Le Broc Cedex
France
Téléphone : + 33 4 97 10 00 10
Télécopie : + 33 4 93 08 79 70
information@capitalsafety.com

CSG Australie & Nouvelle-Zélande
95 Derby Street
Silverwater
Sydney, NSW 2128
AUSTRALIE
Téléphone : +(61) 2 8753 7600
Numéro vert : 1 800 245 002 (AUS)
Numéro vert : 0800 212 505 (NZ)
Télécopie : +(61) 2 8753 7603
sales@capitalsafety.com.au

CSG Asie
Singapour :
16S, Enterprise Road
Singapour 627666
Téléphone : +65 - 65587758
Télécopie : +65 - 65587058
inquiry@capitalsafety.com

Shanghai :
Rm 1406, China Venturetech Plaza
819 Nan Jing Xi Rd,
Shanghai 200041, R.P. de Chine
Téléphone : +86 21 62539050
Télécopie : +86 21 62539060

www.capitalsafety.com

ISO 9001 BSI REGISTERED ANSI-RAB QMS ACCREDITED

Certificate No. FM 39709